



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Convocation du 8 juin 2020

Présents :

BLOND Pascal, DI RAFFAELE-THUILLIER Béatrice, PERRISSEZ Florence, SIGNOL Virginie, TESTA Richard, VILLARD Stéphane

Excusés : MAZARD Laurent, MICHAUD Murièle

Le quorum est atteint. SIGNOL Virginie est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES PARCELLES ACQUISES B452 B453

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, l'accord du propriétaire du terrain Madame PERRISSEZ Florence ;

Vu la délibération 52/2019 du 30 septembre 2019 concernant l'acquisition des parcelles B452 et B453

Vu l'acte de vente du 12 mars 2020

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Département pour ce projet.

Il informe que le coût de cette opération sur la section investissement s'élève à 7109.55 euros et le montant de la subvention sollicitée à 6 712,13 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 7 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APROUVE ET DONNE POUVOIR** à M. David EMERAUD afin de déposer une demande de subvention auprès du Département pour ce projet

2/ CONVENTION AVEC LA FEDERATION DE CHASSE POUR LA PLANTATION D'UNE HAIE D'ARBUSTES SUR LES PARCELLES B452 B453

Le Maire propose d'adhérer à une nouvelle convention avec la fédération de chasse pour les parcelles B452 – 453.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 7 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE ET DONNE POUVOIR** à M. David EMERAUD afin de signer la convention avec la Fédération de chasse

3/ INDEMNITES DE FONCTIONNEMENT 2020 – ASSOCIATION DE PECHE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une indemnité de fonctionnement de 500€ à l'association « Les pêcheurs de l'étang de Gôle » pour l'année 2020.

Cette indemnité est versée au vu des travaux réalisés autour de l'étang et subventionnée par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 7 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le versement de l'indemnité indiquée ci-dessus

4/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR VERSEMENT DE LA SUBVENTION INDEMNITES DE FONCTIONNEMENT 2020 A L'ASSOCIATION DE PECHE DE MONTCARRA

Vu la délibération n°18/2020 concernant l'indemnité de fonctionnement 2020 à l'Association de Pêche de Montcarra,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention au Département pour ce versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 7 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **SOLLICITE** le Département pour l'obtention d'une subvention pour le versement de la subvention indemnité de fonctionnement 2020 versée à l'association de pêche de Montcarra ;
- **CHARGE** M. le Maire de faire le nécessaire auprès du Département ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5/ DENOMINATION DE VOIES POUR VALIDATION DE L'ARRETE MUNICIPAL

Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, aux places publiques et aux bâtiments municipaux. La dénomination est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le Maire précise qu'il convient de dénommer les voies suivantes :

Sentier de l'Église : sentier qui relie le Syndicat des eaux à la digue de l'étang en passant sous l'église

Chemin de l'Étang : chemin qui relie la digue au lavoir de l'étang

Digue de l'Étang

Sentier de l'Orée du bois : sentier depuis le parking de l'étang, jusqu'à la digue de l'étang de Fuyssieux, en passant sous le bois de la forêt de Tire-Gerbe

Sentier de l'Enfer : depuis le sentier de l'Orée du bois au niveau de la mare en direction du lieu-dit "l'enfer", jusqu'en limite communale sud.

Chemin de Gros Buisson : Chemin depuis le lavoir de l'étang jusqu'au lieu-dit Gros Buisson

Chemin du Ruisseau de l'étang : chemin qui relie le lavoir de l'étang à la digue de l'étang de Fuyssieux, en longeant le ruisseau de l'étang

Sentier d'exploitation de Chante-Merle : dans la forêt selon plan

Chemin de Fuyssieux à Chante-Merle : chemin depuis l'étang de Fuyssieux qui monte dans la forêt jusqu'en limite communale sud, passant par Chante-Merle, et qui se sépare en 2 ramifications sur le haut

Goulet des Platières : Goulet d'exploitation depuis Fuyssieux jusqu'en limite communale sud dans la forêt

Sentier des Vignes : sentier qui relie le chemin de Rochetoirin aux vignes situées en limite communale sud, en traversant le goulet des Platières.

Chemin de Rochetoirin : Chemin depuis Fuyssieux jusqu'à Rochetoirin

Voie communale n°11 : sentier qui commence à quelques mètres de la RD 54, et monte jusqu'à Falizan.

Le maire demande au conseil de se prononcer à ce sujet sur les noms proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 7 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **ADOPTE** les dénominations ci-dessous

6/ TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM – EXTENSION BT STATION SERVICE DES EAUX

Au vu des travaux d'extension du lagunage qui seront réalisés par le syndicat des eaux,
Au vu des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité réalisés par le TE 38 pour le syndicat des eaux sur le chemin du Bidaud

Considérant l'opportunité pour la commune de réaliser les enfouissements du réseau Téléphonique sur cette rue.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM – extension BT service des eaux

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	11 747
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	0
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	11 188

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	11 747
Financements externes :	0
Participation prévisionnelle :	11 747
<i>(contribution aux investissements)</i>	

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 11 188€

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 7 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

8/ JURY D'ASSISES 2021

Vu, le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil procède au tirage au sort (stade préparatoire) du nom de trois personnes susceptibles de participer au Jury d'assises 2021 et dont les noms figurent sur la liste électorale de la commune.

Sont tirées au sort :

- ✓ **TESTA Richard** né le 19/05/1956 à Lyon 7ème, domicilié 165 chemin de Fuyssieux
- ✓ **RIVOIRE Christine** née le 17/02/1959 à Jallieu, domiciliée 216 Grande rue
- ✓ **BAYET Frédéric** né le 26/05/1976 à Belley, domicilié 168 chemin de Fuyssieux

9/ VALIDATION DE PRINCIPE DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSEE PAR GREEN ACCESS

Vu la demande de permis de construire déposée le 4 juin 2020 par Green Access

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur le principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 7 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **ACCEPTE** de principe le permis déposé par GREEN ACCESS
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce permis.